



Plateforme des
ONG Françaises
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

14, passage Dubail 75010 PARIS

T. +33 (0)1 40 36 41 46

contact@plateforme-palestine.org

www.plateforme-palestine.org

A l'attention de :

Monsieur Laurent Fabius

Ministère des Affaires étrangères

37 Quai d'Orsay 75 351 Paris

Paris, le 19 novembre 2015

Objet : l'expulsion illégale imminente de la famille Ghaith-Sub Laban à Jérusalem-Est.

Monsieur le Ministre,

Nous sommes extrêmement inquiets à propos du transfert forcé imminent d'une famille palestinienne. La famille Ghaith-Sub Laban habite une maison de la vieille ville de Jérusalem depuis plus de 60 ans, et subit des pressions depuis plus de 30 ans de la part des autorités israéliennes et de colons pour qu'elle quitte son foyer. Le 11 octobre 2015, un tribunal israélien a ordonné l'expulsion de la famille ainsi que le paiement d'une amende de 10 000 shekels (près de 2500 euros). Récemment, les autorités ont notifié à la famille que l'expulsion aurait lieu le 30 novembre 2015.

Avant 1948, la propriété en question appartenait à une famille palestinienne mais était louée à une famille juive. Pendant la guerre, les autorités jordaniennes ont pris le contrôle de Jérusalem-Est et ont classé la maison comme « propriété de l'ennemi », puis ils ont accordé à la famille Ghaith-Sub Laban le statut de « locataire protégé » lorsqu'elle y a emménagé en 1953. Depuis, la famille a toujours payé son loyer et aujourd'hui huit membres, dont deux enfants, y vivent.

Après l'annexion, non reconnue par la communauté internationale, de Jérusalem-Est par Israël en 1980, le Dépositaire général israélien de la propriété publique des absents a ordonné l'expulsion de tous les habitants palestiniens de la maison, dans le but de les remplacer par des colons israéliens. La famille a continué à verser le loyer mais n'a pu revenir vivre dans sa maison qu'en 2000.

En 2010, les autorités israéliennes ont transféré la propriété de la maison à une organisation de colons, Ateret Cohanim, et en septembre 2014 un tribunal a émis un ordre d'expulsion de la famille Ghaith-Sub Laban, se basant exclusivement sur les allégations des colons qui soutenaient que la famille avait perdu son statut de locataire. Depuis, des colons ont tenté de prendre possession de la maison par la force à trois reprises, dont une fois sous escorte de soldats et policiers israéliens. Malgré la résistance de la famille et l'appel adressé au tribunal, celui-ci a durci son jugement.

Membres : Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP), Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Génération Palestine, Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Terre des Hommes France, Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Afran-Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Handicap International, Médecins du Monde France, Première Urgence Internationale (PUJ), Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO).

Le cas de la famille Ghaith-Sub Laban n'est pas isolé, il est le symbole de la politique de discrimination et d'éviction menée par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est, en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme.

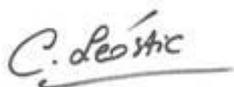
Le fait qu'Israël ait annexé Jérusalem-Est en 1980 ne change rien à son statut en droit international de « territoire palestinien occupé ». La famille Sub Laban est donc protégée par la Quatrième Convention de Genève qui interdit dans son article 49 les transferts forcés d'individus « quel qu'en soit le motif », sauf « si la sécurité de la population ou d'impérieuses raisons militaires l'exigent ».

En outre, la politique d'éviction du gouvernement israélien viole le Pacte international relatif aux droits civiques, sociaux et culturels qui exige des Etats parties de garantir le droit à un logement adéquat sans discrimination (articles 2 et 11). Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, exigeant l'égalité devant la loi, un procès équitable et la protection du foyer familial contre toute immixtion arbitraire ou illégale (articles 14 et 17) est également violé par l'Etat israélien.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir très rapidement auprès du gouvernement israélien, *a minima* en faisant pression sur l'ambassadeur d'Israël en France.

Nous vous demandons également d'appeler le Consul Général de France à Jérusalem à intervenir auprès des autorités israéliennes, et d'être présent le 30 novembre devant la résidence de la famille Ghaith-Sub Laban afin d'empêcher son expulsion illégale.

En espérant que vous donnerez suite à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Claude Léostic

Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Membres : Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP), Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Génération Palestine, Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Terre des Hommes France, Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Afran-Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Handicap International, Médecins du Monde France, Première Urgence Internationale (PUJ), Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO).